

La Cour suprême du Mexique donne son aval au « mariage » gay

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 5 août 2010

Quand il pleut, c'est à verse, disent les Anglais... Après un juge de district californien qui a rejeté un référendum d'initiative populaire définissant le mariage comme l'union entre un homme et une femme, la Cour suprême de Justice de la Nation mexicaine a [affirmé](#) il y a quelques heures la conformité à la Constitution le « mariage » entre personnes du même sexe institutionnalisé dans le District fédéral de Mexico.

Après avoir présidé à la légalisation de l'avortement, la majorité de gauche au pouvoir dans la capitale mexicaine s'était empressée d'approuver le mariage gay et des unions avaient suivi où les « fiancés » étaient unis avec « tous les droits et devoirs liés au mariage ». Le recours contre cette révolution avait été introduit par le Procureur général de la République Arturo Chavez Chavez, et il vient d'être rejeté par huit voix contre deux en ce qui concerne la constitutionnalité de la mise sur un même plan des mariages et des unions gays, d'autres questions restant pour le moment ouvertes.

En fait, si ce point est clairement acquis, les opinions exprimées par les différents « ministres » de la Cour suprême divergent dès lors qu'il s'agit de la reconnaissance de ces unions dans les autres entités qui composent les Etats-Unis du Mexique, ou de l'adoption par les couples homosexuels.

Trois des huit ministres favorables au mariage gay ont ainsi affirmé que la réforme en vigueur dans le District fédéral est valide parce que chaque entité de la fédération peut légiférer comme elle l'entend, soit pour autoriser le mariage homosexuel, soit pour le réserver aux unions entre un homme et une femme. Quatre autres se sont prononcés pour en voyant dans la réforme de Mexico un moyen de protéger les droits des gays et lesbiennes, pour leur éviter d'être victimes d'un traitement non égalitaire ou de discrimination.

On attend donc au Mexique la rédaction définitive de la décision pour en connaître l'impact exact, même si elle prétend – suprême ironie – affirmer d'abord le fait que la Constitution « protège la famille ».

La Cour doit poursuivre lundi son examen du recours et se prononcer sur l'adoption homosexuelle, puis sur la validité de ces « mariages » dans le reste du pays.

Le Parti d'action nationale (PAN) auquel appartient le président du Mexique, Felipe Calderon, et qui dispose d'une majorité relative dans les deux Chambres fédérales, a fait connaître sa [réprobation](#) : « C'est un attentat fondamental contre les valeurs familiales dans la Ville de

Mexico », a commenté son dirigeant local : « Cette approbation, nous ne l'acceptons pas, nous la partageons pas », a déclaré Obdullo Avila Mayo.

Le gouverneur de l'Etat de Jalisco, Emilio Gonzalez Marquez, quoique personnellement opposé au mariage gay, a déjà [déclaré](#) qu'il « respectera » la décision des juges suprêmes et l'appliquera, mais il a ajouté que le District Fédéral n'avait aucune compétence pour imposer la modification des lois du Jalisco et que la bataille continue en ce sens.

© [leblogdejeannesmits](#).